Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260310-26_02_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier HOUZET, Maire.
Etaient présents : Olivier HOUZET, Maire, Gaëlle URVOAS, Marcel LE BOZEC, Nolwenn BRIAND, Christian DAGORN, Adjoints, Hervé LE BONNIEC, Omar ABDELMOUMENE, Nathalie LE DILAVREC (arrivée à 18:10), Hannah ISSERMANN (arrivée à 18:05), Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER, Michel BENOIT, Erik JACOB et Hélène LE QUEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s ayant donné procuration :
Joël LE DROUGMAGUET, procuration à Gaëlle URVOAS

Secrétaire de séance : Gaëlle URVOAS est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.02.01. (5.2)
Date de convocation : 03 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 03 mars 2026

Objet : Compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2026

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2026.

A l'unanimité, le compte rendu est approuvé.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Olivier HOUZET

La secrétaire de séance,
Gaëlle URVOAS